

Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

Vol. XXV, Nos 8 et 9.

Montréal, Août—Septembre 1919.

50 cts par an.

PENSION AUX VIEILLARDS

(70 ANS)

Nous commençons, dans le présent numéro, à publier la photographie de ceux de nos vieux sociétaires qui bénéficient de l'annuité payable à l'âge de 70 ans et sont exempts, pour l'avenir, de payer des contributions à l'assurance-vie. En d'autres termes, ce sont de vieux rentiers qui jouissent du fruit de l'épargne qu'ils ont eu la sagesse de faire dans leurs jeunes années et qui, en outre, par ce fait, ont contribué pour une large part au développement d'une des plus belles œuvres et surtout des plus utiles fondée exclusivement par des Canadiens français.

Lorsque les promoteurs de l'Alliance Nationale ont créé ce bénéfice du vieil âge, on leur objecta que bien peu de membres toucheraient cette annuité qui leur était promise et qui devait être considérée comme secondaire, n'étant pas un avantage très appréciable, etc., etc.

L'expérience a bien prouvé le contraire, puisque 335 membres ont été jusqu'à ce jour inscrits sur la liste des vieillards pensionnaires. De ce nombre, 172 touchent encore chaque année la rente qui leur échoit en vertu de leur assurance-vie. Sept ont retiré leurs dix versements, et il est à notre connaissance que quatre de ces derniers sont encore bien portant malgré leurs quatre-vingts ans sonnés. 98 ont choisi au lieu de l'annuité un règlement final, moyennant les 7-10 de leur assurance, payables comptant, et enfin 58 sont morts.

Sur les 172 inscrits actuellement:

8 ont touché.....	9 annuités.	27 ont touché.....	4 annuités
11 ".....	8 " "	17 ".....	3 " "
17 ".....	7 " "	22 ".....	2 " "
15 ".....	6 " "	35 ".....	1 annuité
20 ".....	5 " "		

Plusieurs nous ont avoué que c'était à peu près la seule épargne qu'ils ont réussi à conserver du naufrage de leur fortune inconstante et ils ne se gênent pas de dire bien haut combien cette somme annuelle, qui leur est assurée, aide à équilibrer leur mince budget. Et il ne faut pas perdre de vue que c'est là un bénéfice entre plusieurs autres, accordé par notre Société, tels que: Capital-héritage au décès; Indemnité aux invalides; Pouvoir d'emprunt ou valeur de rachat; Certificat de participation acquise; Assurance prolongée; et enfin l'indemnité en maladie.

Nous avons cru que cette preuve vivante des bienfaits de la saine épargne confiée à une institution bien administrée, comme l'est et l'a toujours été l'Alliance Nationale, était de nature à induire ceux de nos compatriotes, qui n'ont pas encore songé à assurer leur vie, à y penser sérieusement. Il en est plus temps que jamais.

Qu'ils se disent: Il n'est jamais trop tard pour faire un bon mouvement pour soi-même et sa famille. Les années s'écoulent terriblement vite et la vieillesse, avec ses infirmités et ses ennuis, nous atteint souvent bien mal préparés à lui faire face.

Que ceux qui n'ont pas encore pris cette précaution de se prémunir contre les accidents de la vie se hâtent de le faire, pendant que leur santé le leur permet, car il ne faut pas perdre de vue que l'aspirant doit jouir d'une bonne santé pour être assurable; autrement aucune institution ne pourrait réussir à rencontrer les obligations contractées.

L'Alliance Nationale est heureuse sous ce rapport, grâce à la sagesse de ses officiers, de ses règlements et au choix judicieux de ses assurés.

Cette liste de nos vieux pensionnaires en est une preuve indéniable et c'est là le secret de son grand succès presque sans précédent. Elle détient aujourd'hui près de quatre millions de dollars dans ses coffres, représentés par des valeurs de première classe. Elle a depuis longtemps contourné avec succès les phases difficiles qui se sont présentées dans sa marche progressive, et maintenant tous les gouvernements des endroits où elle fait des affaires la considèrent comme une grande institution de tout premier ordre qui répond, à toutes les exigences et ils lui ouvrent grandes, les portes de leurs provinces ou états.

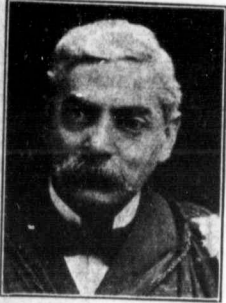
Que les Canadiens français, surtout, se donnent la main pour confier leurs épargnes à l'Alliance Nationale, de préférence à ces compagnies ou sociétés étrangères et neutres qui ne répondent pas à nos aspirations et, gardent nos fonds chez eux pour en faire bénéficier des œuvres au succès desquelles nous n'avons aucun intérêt.

Ne perdons pas de vue que l'Alliance Nationale place ses capitaux dans le pays. Maintes institutions religieuses et civiles en savent quelque chose, et combien de nos compatriotes ont été heureux de bénéficier de son aide financière qui leur fut d'un grand secours en plusieurs circonstances.

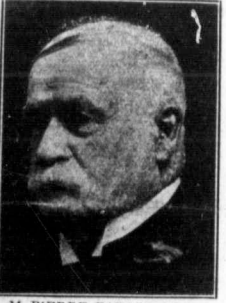
Allons! Canadiens français, prouvons que bon sang ne peut mentir et emboîtons le pas dans le sentier qui conduit à l'Alliance Nationale. N'attendons pas le solliciteur, mais allons-y de soi, faisant par là, acte de prévoyance et de patriotisme.

Le secrétaire général,

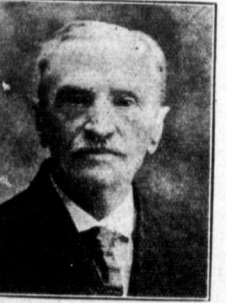
G. MONET.



M. JOSEPH CONTANT,
Docteur en pharmacie, Ancien Président général de l'Alliance Nationale, qui a touché sa 1ère annuité.



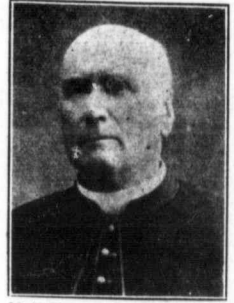
M. PIERRE FAFARD, N.P.,
Bureau Upton No 393, à Upton, P.Q., qui a touché sa 9ème annuité.



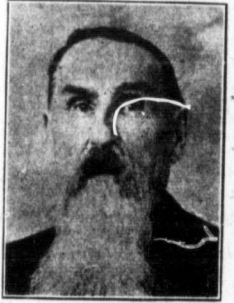
M. J. A. GOUGEON,
Membre détaché de Montréal, qui a touché sa 5ème annuité.



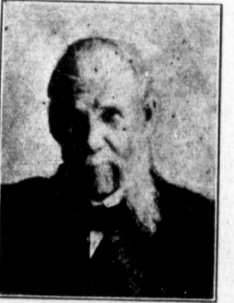
M. ALPHONSE LAURIN,
Membre détaché Montréal, P.Q., qui a touché sa 7ème annuité.



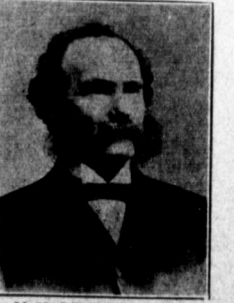
M. le Chanoine R. C. DECARIE,
de Montréal, Cl. St-Henri No 12, qui a touché sa 5ème annuité.



M. ODILE BIROLEAU dit Lafleur,
B. Argenteuil No 539, à Lachute, P.Q., qui a touché sa 9ème annuité.



M. TOUSSAINT BOYER,
du B. Beauharnois No 448, à Beauharnois, Qué., qui a touché sa 6ème annuité.



M. NARCISSE DUPONT,
Cl. St-Pierre No 4, à Montréal, P.Q., qui a touché sa 5ème annuité.